



FLASH INFO INTERSYNDICAL

2 OCTOBRE : LES ORGANISATIONS SYNDICALES BOYCOTTENT

LE CSAM !

QUASI-STATUTS : PAS D'EXTINCTION !

POURQUOI NOUS BOYCOTTONS LE CSAM DU 2 OCTOBRE ?

Le ministère présente des décrets qui mettent en extinction les quasi-statuts des agences de l'eau et de l'OFB, des parcs nationaux, du Conservatoire du Littoral et de l'Établissement du Marais poitevin. Mais aucune garantie budgétaire permettant d'assurer les revalorisations annoncées ne sont présentées.

Une revalorisation sans enveloppe budgétaire garantie n'est pas une garantie.

VOUS, agentes et agents sous quasi-statut, VOUS ETES DÉJÀ FORTEMENT PÉNALISÉ-ES

Depuis plusieurs années, vous subissez :

- **Des SALAIRES ÉRODÉS** par l'inflation et l'absence de revalorisation suffisante des grilles.
- **Des CARRIÈRES BLOQUÉES** avec des possibilités d'avancement trop limitées.
- **Des MOBILITÉS EXTERNES ENTRAVÉES**, uniquement possible par un congé sans solde et un blocage de l'avancement,
- **Une ANCIENNETÉ MAL RECONNUE** avec des conditions de reprise particulièrement restrictives.
- **Une PERTE DE POUVOIR de vivre** sans mesures permettant de compenser durablement cette situation.

Et maintenant, le ministère veut dans un premier temps **mettre en extinction les quasi-statuts** qui encadrent vos carrières. Et après ?

PAS DE MARCHÉ DE DUPES !

Le ministère présente la revalorisation comme la contrepartie de la mise en extinction des quasi-statuts.

Mais où sont les garanties ?

NOS EXIGENCES

- **1 LE MAINTIEN DES QUASI-STATUTS ET LEURS AMELIORATIONS** pour notamment permettre des conditions décentes de recrutement, d'évolution de carrière et de mobilité ;
- **2 DES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES GARANTIES pour 2027** pour chaque établissement et pour chaque dispositif de revalorisation. Les crédits nécessaires doivent être pérennes et clairement identifiés
- **3 DES ENVELOPPES SUFFISANTES POUR UNE DIGNE REVALORISATION.** L'enveloppe actuelle est cachée, alors que le Projet de loi de finances est prêt.
- **4 LA TRANSPARENCE SUR LES TEXTES de l'indemnitaire.** Nous avons besoin de connaître les projets de décrets, d'arrêtés, les modifications envisagées et la comparaison avec les textes actuels.
- **5 UNE VÉRITABLE CONCERTATION** sur le positionnement des groupes de fonction et de socles de gestion, les primes, les carrières et les possibilités d'avancement.

LE MESSAGE DU 2 OCTOBRE EST CLAIR

PAS DE DIALOGUE SOCIAL SANS TRANSPARENCE !

PAS DE DISPARITION DES QUASI-STATUTS !

DES MOYEN BUDGETAIRES POUR GARANTIR LES REVALORISATIONS POUR TOUS !

Les personnels des agences de l'eau, parcs nationaux, OFB, Conservatoire du Littoral et EP Marais poitevin exercent des missions essentielles au service de l'intérêt général.

Leur engagement pour le service public de l'environnement mérite une véritable reconnaissance : des salaires revalorisés, des carrières attractives et des garanties collectives.

Les organisations syndicales appellent le ministère à revoir sa méthode et à apporter enfin des réponses précises et garanties aux personnels.

RESTONS MOBILISÉ-ES !